

NATURE

Martinet noir

Une population en forte régression

Laisser de petits creux dans nos bâtis est essentiel pour que le martinet noir égaie encore le ciel de nos villes et villages.

■ Comment reconnaître le martinet noir ?

Il a de longues ailes fines dont la forme évoque une faux. Son plumage est uniformément sombre, seule sa gorge vue de près est claire. Il mesure une quarantaine de centimètres d'envergure, ce qui fait de lui un oiseau beaucoup plus grand qu'une hirondelle. Sa manière de voler est atypique : ses battements d'ailes sont peu amples et très rapides et il évolue souvent en groupe. De mi-avril à courant août, on peut observer ses rondes et ses courses acrobatiques durant lesquelles il émet des cris stridents. Avant la fin de l'été, il disparaît de notre ciel pour traverser la mer et le Sahara. Il séjourne en Afrique jusqu'au printemps suivant. Si le martinet noir peut paraître fréquent, ses populations sont en réalité en forte régression en Bourgogne Franche-Comté. Il y en a deux fois moins aujourd'hui qu'il y a 20 ans ! La tendance nationale est identique, avec -46,2 % des effectifs entre 2001 et 2019.

■ Que faire pour lui venir en aide ?

La diminution des ressources alimentaires étant l'une des problématiques, il faut arrêter l'utilisation de produits phytosanitaires qui impactent les insectes dont il se nourrit. On peut aussi lui fournir un loge-

ment, car les lieux propices se font rares à cause des rénovations des bâtis où il niche (façades, toitures...). Pour les bâtiments anciens, il faut s'assurer de préserver les petites cavités en hauteur. Même une fente d'accès d'à peine 5 cm lui suffit. Pour les autres bâtiments, il est utile de poser une série de quatre ou cinq nichoirs à martinet. À minimum 3 mètres de hauteur, ils doivent, si possible, être protégés de la pluie. On peut même prévoir de les intégrer au bâtiment lors de sa construction. Les martinets adultes récoltant les fientes des jeunes, il n'y a pas de précautions à prendre pour éviter les salissures.

■ L'espèce bénéficie-t-elle d'un statut particulier ?

La loi protège le martinet noir : il est interdit de le détruire, lui et son nid. Lorsqu'on s'apprête à entreprendre des travaux sur un bâtiment habité par des martinets, il faut veiller à laisser intactes les cavités qu'il a investies. Si le projet ne le permet pas, il est obligatoire de réaliser une demande de dérogation auprès de la préfecture. Toute intervention doit se dérouler lors des périodes où il est absent afin de ne pas compromettre sa nichée, c'est-à-dire l'automne et l'hiver. Des associations relais sont présentes sur toute la région pour vous guider dans vos démarches d'accueil et de prise en compte.

PAROLES D'EXPERT

« Les martinets sont fidèles à leur site de nidification : si vous les avez repérés quelque part en phase de nourrissage, vous devriez avoir le plaisir de les y observer l'année d'après ! Un même couple revient pondre deux à trois œufs tous les ans. Le nid en coupole est fait de plumes, de poils et de végétaux, le tout attrapé dans les airs et assemblé avec de la salive. Pendant 42 jours après l'éclosion, les parents nourrissent les petits en effectuant quotidiennement jusqu'à 40 allers-retours, soit 20 000 proies capturées en vol ! Il arrive fréquemment que les jeunes tentent de sortir avant de pouvoir voler. En cas de découverte d'un individu au sol, il faut rapidement contacter un centre de soins pour la faune sauvage pour organiser sa prise en charge. »



Cécile DÉTROIT
Ornithologue médiatrice environnement à la Société d'histoire naturelle d'Autun - Observatoire de la faune de Bourgogne



POUR EN SAVOIR PLUS

Conseils pratiques et coordonnées des associations relais sont à retrouver sur la fiche "SOS Le Martinet noir" à télécharger sur le site de la Société d'histoire naturelle d'Autun - Observatoire de la faune de Bourgogne : <https://observatoire.shna-ofab.fr>, onglet "SOS".

PARTENARIAT

Cette page est réalisée en partenariat avec l'association fédératrice Bourgogne Franche-Comté Nature, association rassemblant 24 structures ayant trait à la biodiversité. Une coopération nécessaire afin de mieux « transmettre pour préserver ».

DOUBS

Une exposition à voir

Retrouvez l'exposition "Changement climatique et biodiversité" à la Maison de la Réserve, à Labergement-Sainte-Marie (25), jusqu'au dimanche 16 avril. Plus d'informations sur le site internet : maisondelareserve.fr ou au 03.81.69.35.99.

CRÉDITS

Coordination : Daniel Sirugue, rédacteur en chef de Bourgogne Franche-Comté Nature et conseiller scientifique au Parc naturel régional du Morvan. Illustration : Gilles Macagno. Rédaction : Cécile Déroit.